

Guide des aides économiques

Investissements des filiales à l'étranger : garantie et financement



OSEO

Bénéficiaires

- PME(*) pour la création ou l'acquisition d'une filiale à l'étranger.
- PME (*) dont la filiale à l'étranger réalise un investissement.

Finalités

Faciliter le financement de la création ou de l'acquisition d'une filiale à l'étranger.

Faciliter l'accès au crédit des filiales qui souhaitent réaliser un investissement pour l'accroissement de leur production.

Financer par un concours bancaire l'apport de la société mère française.

Dépenses financées

Tous les investissements matériels et immatériels directement ou via l'apport de la société mère y compris l'achat de titres d'une société étrangère.

Modalités d'intervention

Les investissements peuvent être financés soit par la banque française soit par la banque locale.

Si c'est la banque locale qui finance, elle demande en général la caution de la banque française.

La quotité garantie par OSEO est de 60 %. OSEO peut également participer au financement de l'apport de la société mère via notamment un Contrat de développement innovation.

(*) *Au sens de la définition européenne de la PME : entreprise de moins de 250 salariés déclarant soit un CA annuel inférieur à 50 millions €, soit un total de bilan n'excédant pas 43 millions €.*

Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25% par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.

Contacts

OSEO Pays de la Loire

Direction Régionale

63, quai Magellen

BP 42304

44023 Nantes Cedex 1

Tél. 02.51.72.94.00

Tél. : 02.40.47.73.36

